

Rapport d'Orientations Budgétaires 2017



Le Rapport d'Orientations Budgétaires

- Dans les 2 mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un **débat** doit être organisé au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires de la Commune.
- Il s'agit de présenter le contexte économique et l'environnement financier dans lesquels s'inscrit la collectivité et la traduction des priorités de l'action politique dans le budget primitif voté le 27 mars 2017.
- La loi NOTRe a modifié la réglementation qui se traduit par :
 - La présentation d'un **rapport** sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.
 - Ce rapport donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un **vote**.
 - La délibération doit être transmise au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'EPCI dont la collectivité est membre

Partie 1- Le contexte général

- 1 - la conjoncture économique en France
- 2 - la loi de finances 2017

Partie 2 - Les orientations de la commune pour préserver et anticiper l'avenir

1 - Les recettes de fonctionnement

2 - Les dépenses de fonctionnement

3 - La capacité d'autofinancement

4 – Les projections d'investissement sur la période 2017-2021

5 - Le Financement des investissements

6 – L' évolution et la structure de la dette

Partie 1

Le contexte général

La conjoncture économique

Plusieurs événements ont marqué l'année 2016 confirmant ainsi un contexte économique incertain : Brexit, attentats, élections américaines et la hausse du dollar...

La Loi de Finances 2017 prévoit toutefois une croissance de 1.5 % du PIB (comme en 2016), hypothèse qui reste optimiste selon le Haut Conseil des finances publiques (OCDE prévoit 1.3 %).

Concernant l'inflation la Loi des Finances se base sur + 0.8 %.

Enfin, les élections de 2017 (Président et Assemblée Nationale) ne permettent pas aujourd'hui d'avoir une vision sur les orientations des finances publiques pour les années à venir.

LOI DE FINANCES 2017

AU NIVEAU NATIONAL , elle prévoit :

- Un déficit public de 2.7 % du produit intérieur brut (PIB) pour 2017
- Une dette publique stabilisée à 96 % du PIB (96.01 % en 2016)
- Un objectif de 46 Md€ d'économie au lieu des 50 Md€ programmés sur la période 2015-2017 en causes des dépenses supplémentaires concernant l'emploi, la sécurité, l'éducation et la justice.
- Abrogation du dispositif de réforme de la DGF : la DGF reste donc inchangée par rapport à 2016. Toutefois, report de la réforme de la DGF par un texte de loi spécifique (débat automne 2017). Texte qui sera non inscrit dans la loi de finances 2018 .

LOI DE FINANCES 2017

AU NIVEAU DES COLLECTIVITES, elle prévoit :

- Sur la contribution des collectivités au redressement des comptes publics la division par 2 de la baisse des dotations pour le bloc communal (Villes et EPCI) soit une diminution de 1 Md€ au lieu des 2 prévues initialement, ce qui induit une nouvelle répartition des prélèvements d'un total de 2.63 Md€ :

* bloc communal	1.035 Md€
* Départements	1.148 Md€
* Régions	0.451 Md€

Mais relèvement de l'écrêtement de 4 % de la Dotation forfaitaire à 1 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Une hausse de + 9.4 % de la Dotation Solidarité Urbaine (DSU) soit + 180 M€ mais avec un resserrement des communes éligibles et de nouveaux critères (668 bénéficiaires au lieu des 751 en 2016)

- Une hausse de + 14.5 % pour la Dotation Solidarité Rurale (DSR) soit +180 M€.

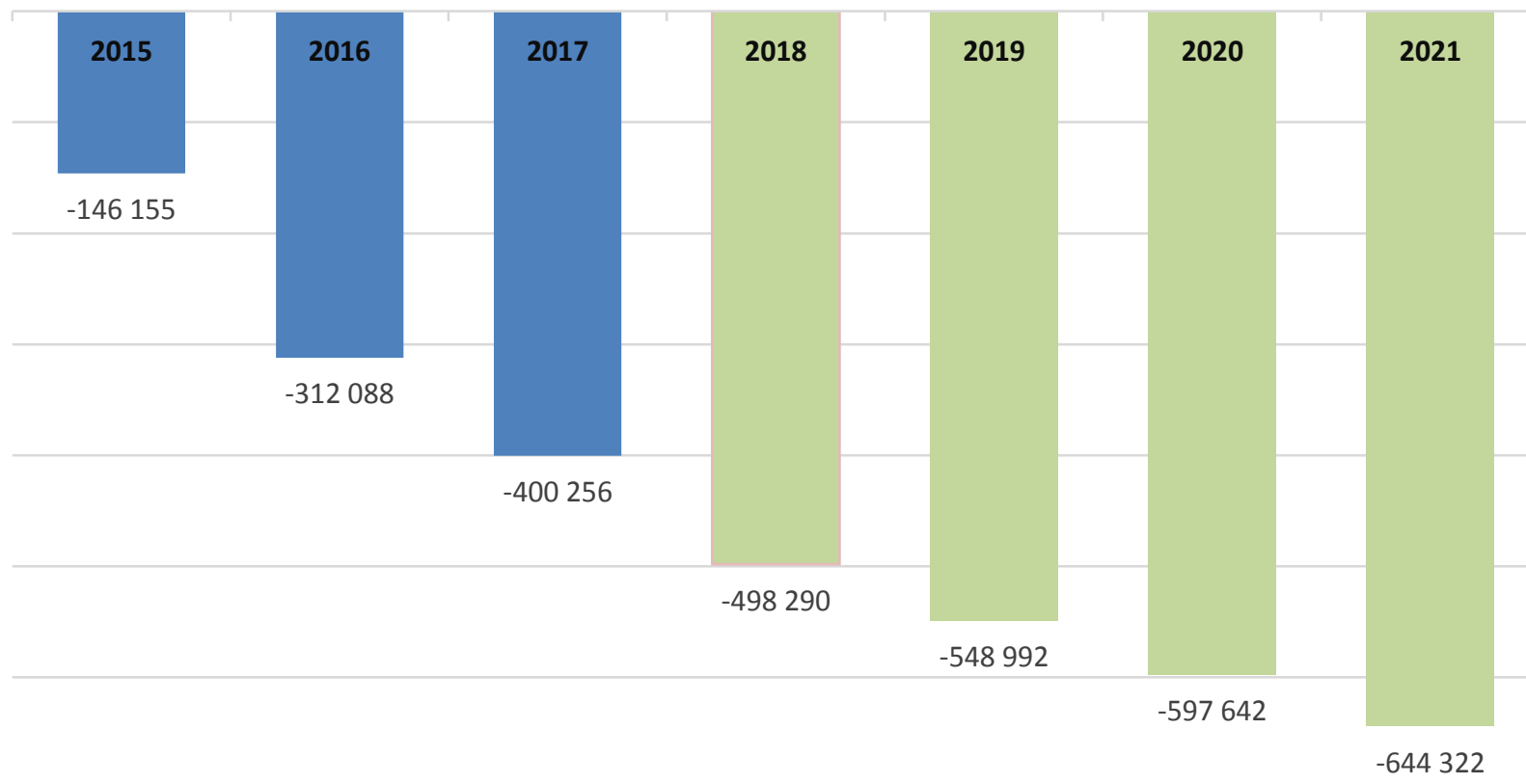
- Le maintien de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) à l'identique de 2016 suite au report de la réforme de la DGF qui prévoyait sa suppression
- La reconduction du fonds de soutien à l'investissement public local mais renforcé pour un montant total de 1.2Md€ contre 1 Md€ en 2016
 - * 600 M€ pour la transition énergétique, l'accessibilité et le logement
 - * 600 M€ pour les projets de territoires ruraux
- La revalorisation des bases cadastrales fixée à 0.4 % contre 1 % en 2016
- Le Statut quo sur la cotisation CNFPT à 0.9 % (identique à 2016 – taux antérieur 1 %) –

IMPACTS SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

Le budget 2017 s'inscrit dans la continuité des années précédentes :

- Maitrise des dépenses de gestion
- Diminution de - 12 % de la DGF en 2017 par rapport à 2016
- Stabilité de la DNP et de la DSR
- Veille sur le passage de la ville à 10.000 habitants car perte de la DSR et la révision de la DNP.
- Anticipation de la dégressivité des dotations à partir de 2018 jusqu'en 2021, soit en cumulé depuis 2015 – 3.147 M€.

Perte cumulée de DGF entre 2015 et 2021 soit pour la ville - 3,147 M d'euros



Partie 2

Les orientations de la commune pour préserver et anticiper l'avenir

Rappel

Les orientations de la commune pour préserver et anticiper l'avenir

Objectif principal : limiter l'effet ciseau, à savoir, une augmentation plus rapide de nos dépenses par rapport à nos recettes.

L'orientation politique de ne pas augmenter les taux d'imposition, oblige à travailler sur :

- la maîtrise des dépenses du personnel (65 % du budget)
- la maîtrise des dépenses courantes,
- la recherche d'économie (travaux pour diminuer la consommation énergétique, mutualisation entre communes, marchés publics...)
- la recherche de subventions ...

Rappel des orientations

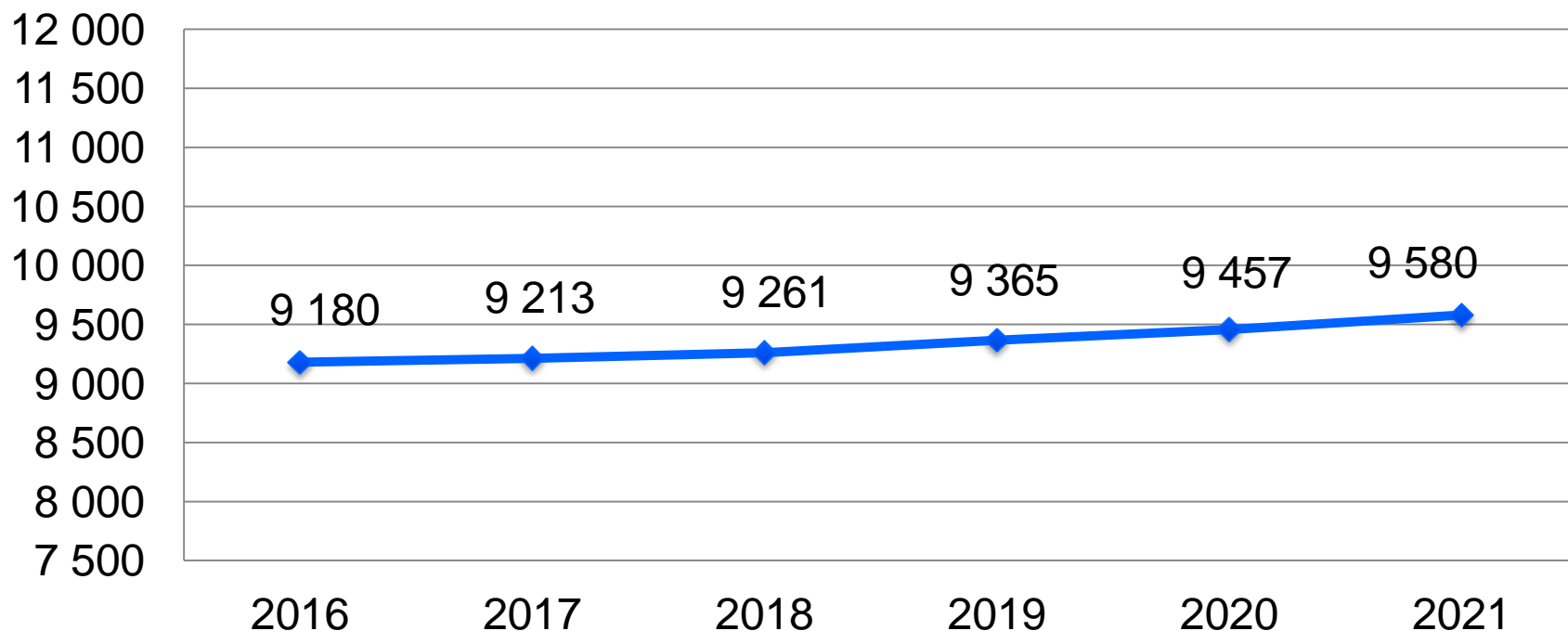
Les grands principes retenus par notre équipe pour le mandat :

L'épargne nette devra être maintenue à un niveau suffisant pour garantir la maîtrise de notre endettement, sans augmenter la pression fiscale avec comme ratios à respecter :

- une **épargne brute en moyenne de 1 M €** sur la période soit un taux supérieur à 10% (y compris la provision Dexia)
- un **taux d'autofinancement de 20%** des investissements
- une **capacité de désendettement** en moyenne inférieure à 8 ans (y compris le PPP)

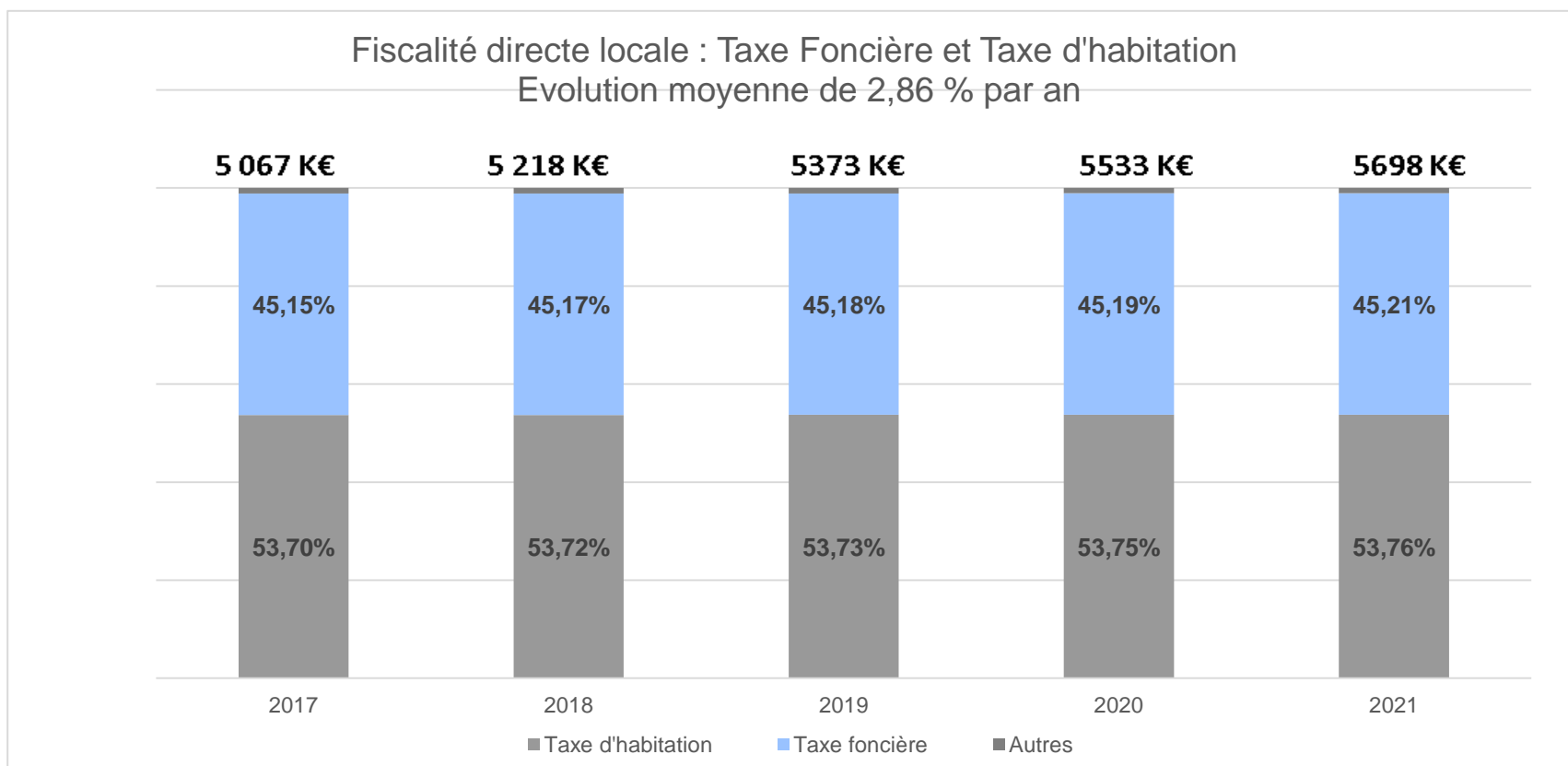
En 2017, les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 9.213k€ (hors except.)

Evolution Recettes Réelles de fonctionnement 2016 - 2021 - moy sur la période + 1.23 %

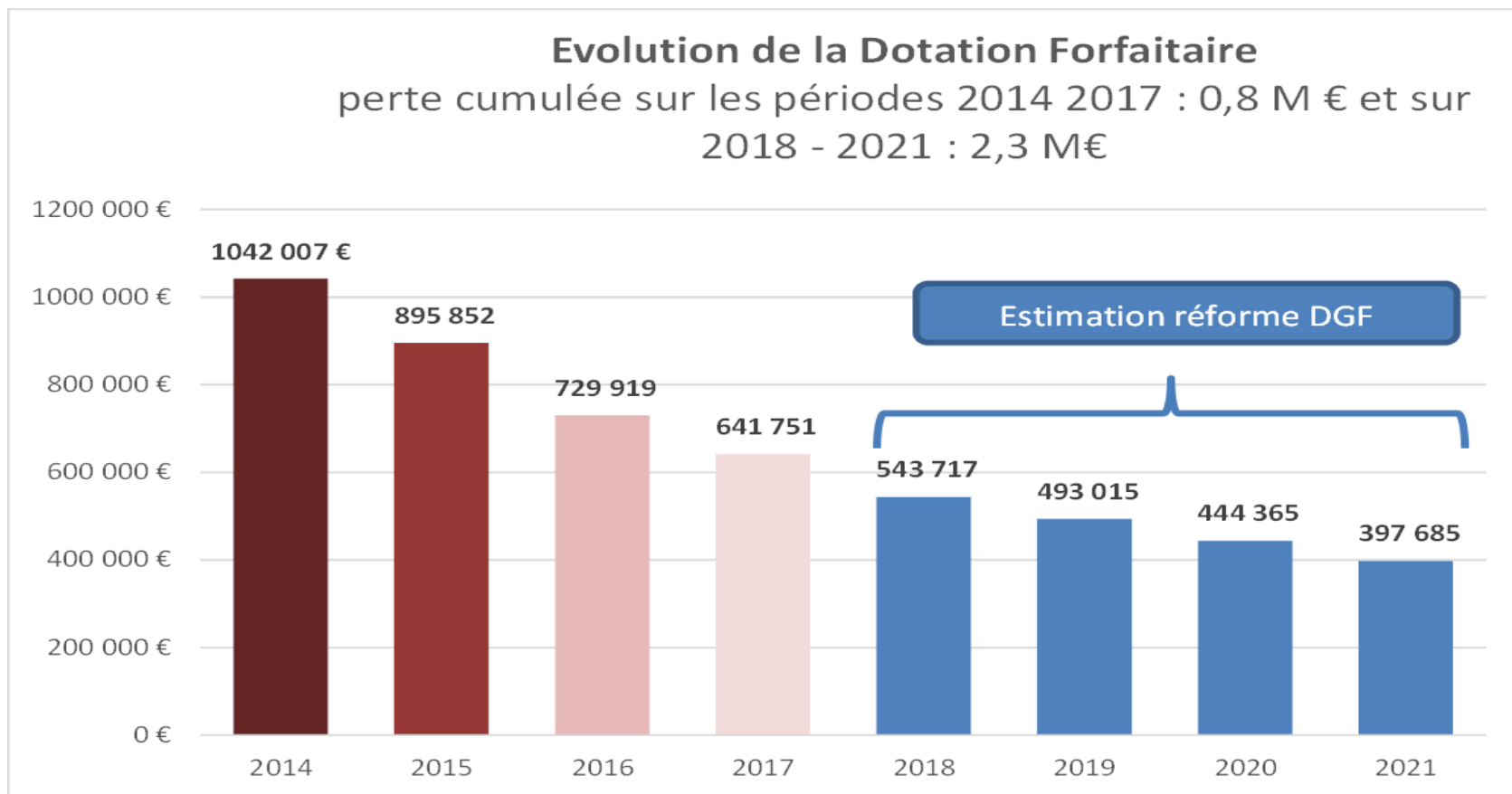


La ville reste sur une dynamique du produit fiscal avec une moyenne de 2.86 % d'augmentation prévu entre 2017-2021 sans augmentation de taux, du fait :

- d'une hypothèse de + 2% sur les bases physiques des Taxes Habitation et Foncière
- Intégration de la baisse des valeurs locatives à 0.40 % au lieu de 1 % en 2016.



Poursuite de la réduction de la DGF et estimation prudentielle faite à partir de 2018 en attendant la réforme de la PLF 2018



Les autres recettes

Les Dotations de NANTES METROPOLE

Montant stable pour l'Attribution de Compensation (AC) jusqu'en 2021 (393 K€/an)

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est estimée à 401 K€/an pour l'ensemble de la période.

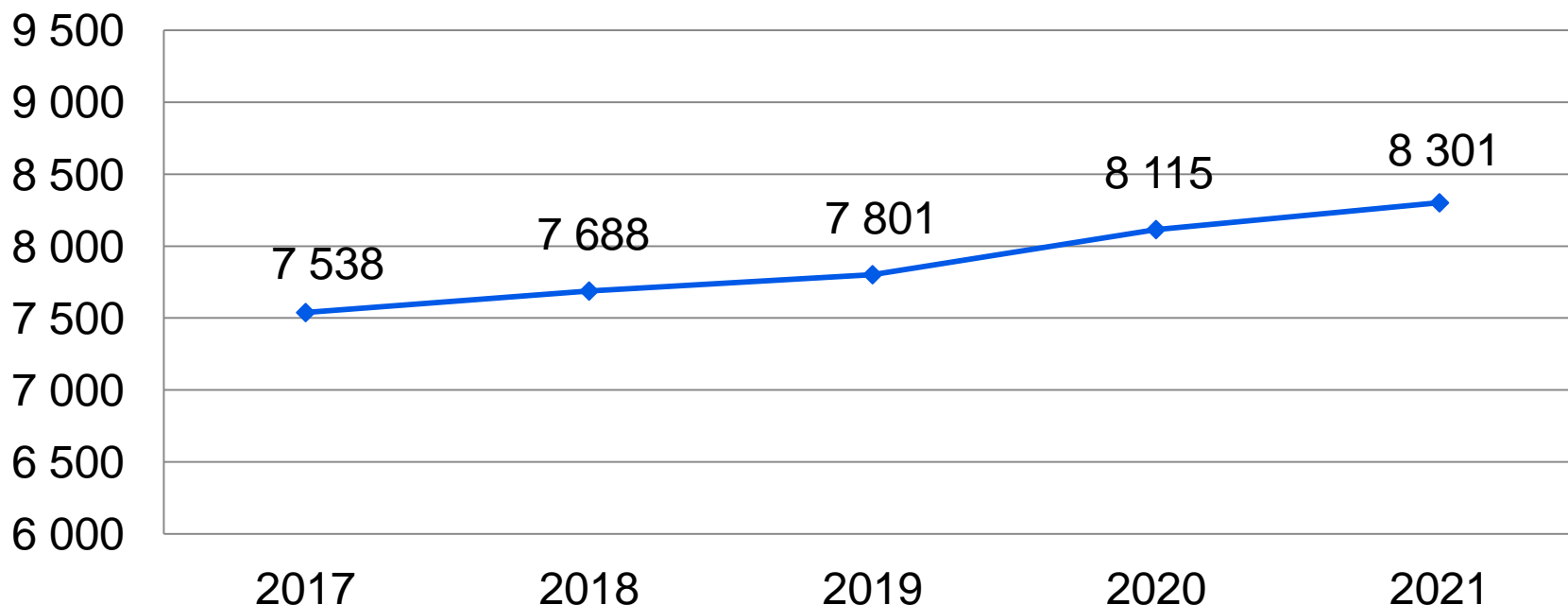
La tarification des SERVICES PUBLICS et les subventions reçues

- Tarifs évolutifs dans la limite de l'inflation
- La reconduction du fonds d'amorçage des rythmes scolaires permet de poursuivre la gratuité des temps péri éducatifs
- Les subventions de la CAF devraient suivre l'évolution des effectifs dans les services concernés (multi-accueil, APS, ALSH)

Les dépenses de fonctionnement

En 2017, les dépenses de fonctionnement sont annoncées pour un montant de 7.538 k€.

Evolution Dépenses Réelles de fonctionnement 2017 - 2021 - moyenne sur la période + 2,31 %



A l'instar de 2016, avec la baisse de la DGF, la maîtrise des dépenses est indispensable :

- les dépenses du personnel évolueront en moyenne de 2.6 % /an sur le mandat (au lieu de 2.5 % en 2016).

Les raisons sont :

✕ l'augmentation du point d'indice décidé par le gouvernement soit + 0.6 % en juillet 2016 et + 0.6 % en février 2017 auxquels s'ajoutent la poursuite du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) jusqu'en 2020.

✕ les évolutions normales du statut (changement d'échelons, hausse de cotisations...).

- 0 % d'augmentation des dépenses courantes hors changement de périmètre et augmentation des effectifs scolaires, soit une évolution moyenne de + 1 %/an jusqu'en 2021.
- Les subventions stabilisées sur 2017 – l'évolution moyenne entre 2017-2021 sera de +0.8 %/an en intégrant les demandes exceptionnelles pour événements ponctuels.
- Le maintien et l'ajustement de la provision dans l'attente du jugement Dexia-Sfil : montant cumulé à fin 2016 : 1.523.700 € -
provision 2017 : 234.000 € .
Sur l'ensemble des charges financières sur la période 2017-2021, l'évolution moyenne sera de -2.5% /an (hors impact Dexia)
- Inscription d'une enveloppe pour les charges générées par les nouveaux investissements estimée à 4 % du montant prévu en PPI

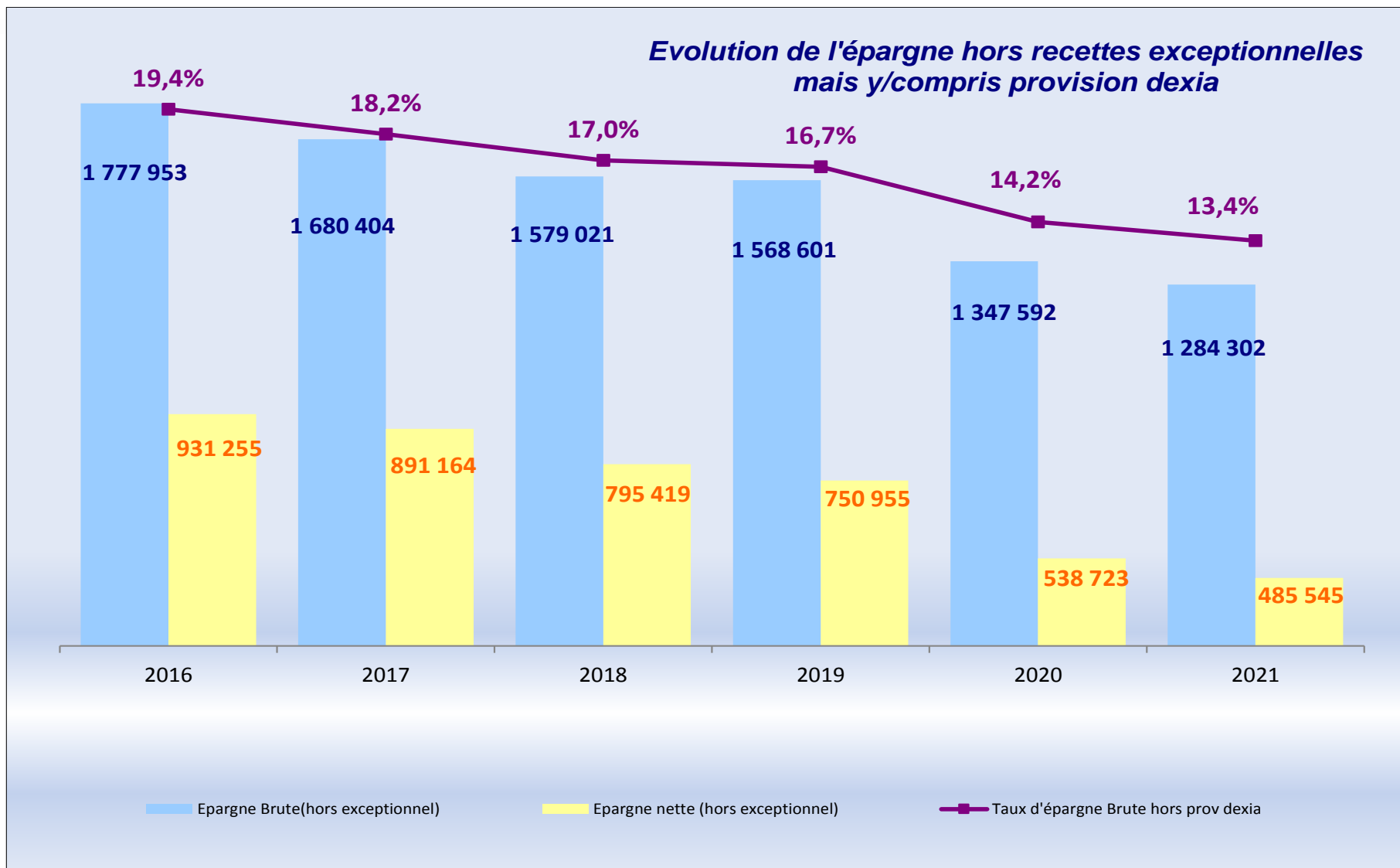
BILAN PREVISIONNEL 2016

Issus d'une gestion rigoureuse, les résultats 2016 devraient être meilleurs que lors de la présentation du budget primitif

<i>En K€</i>	BP 2016	CA 2016
Dépenses courantes	1 553	1 509
Dépenses de personnel	4 935	4 901
Autres charges de gestion (dt subv)	524	514
Charges financières	377	359
Autres (dont loi SRU)	91	100
Total des dépenses	7 480	7 383
Total des recettes	9 154	9 438
CAF Brute	1 674	2 055



Soit + 381 €

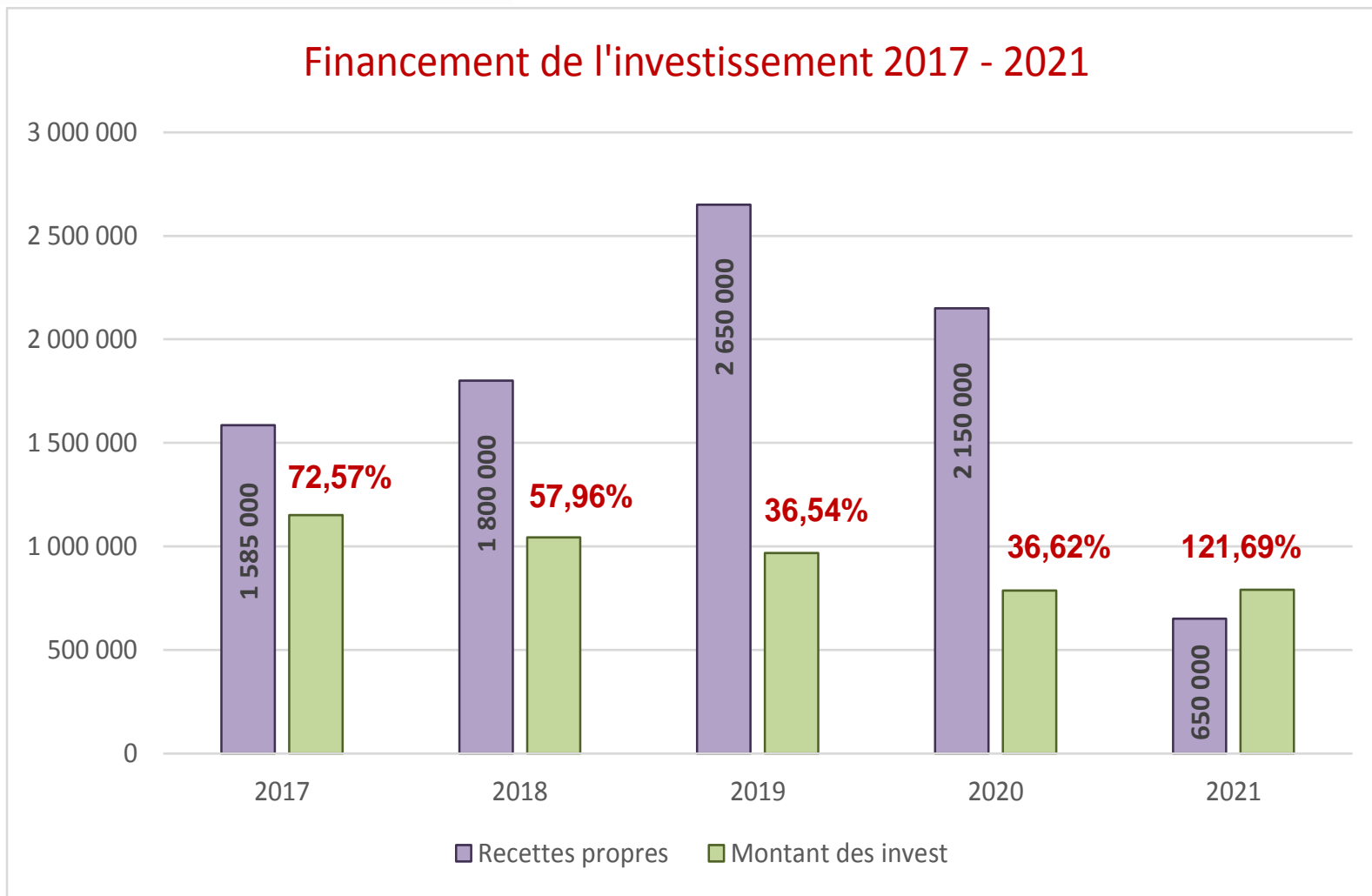


Les projets d'investissements 2017-2021

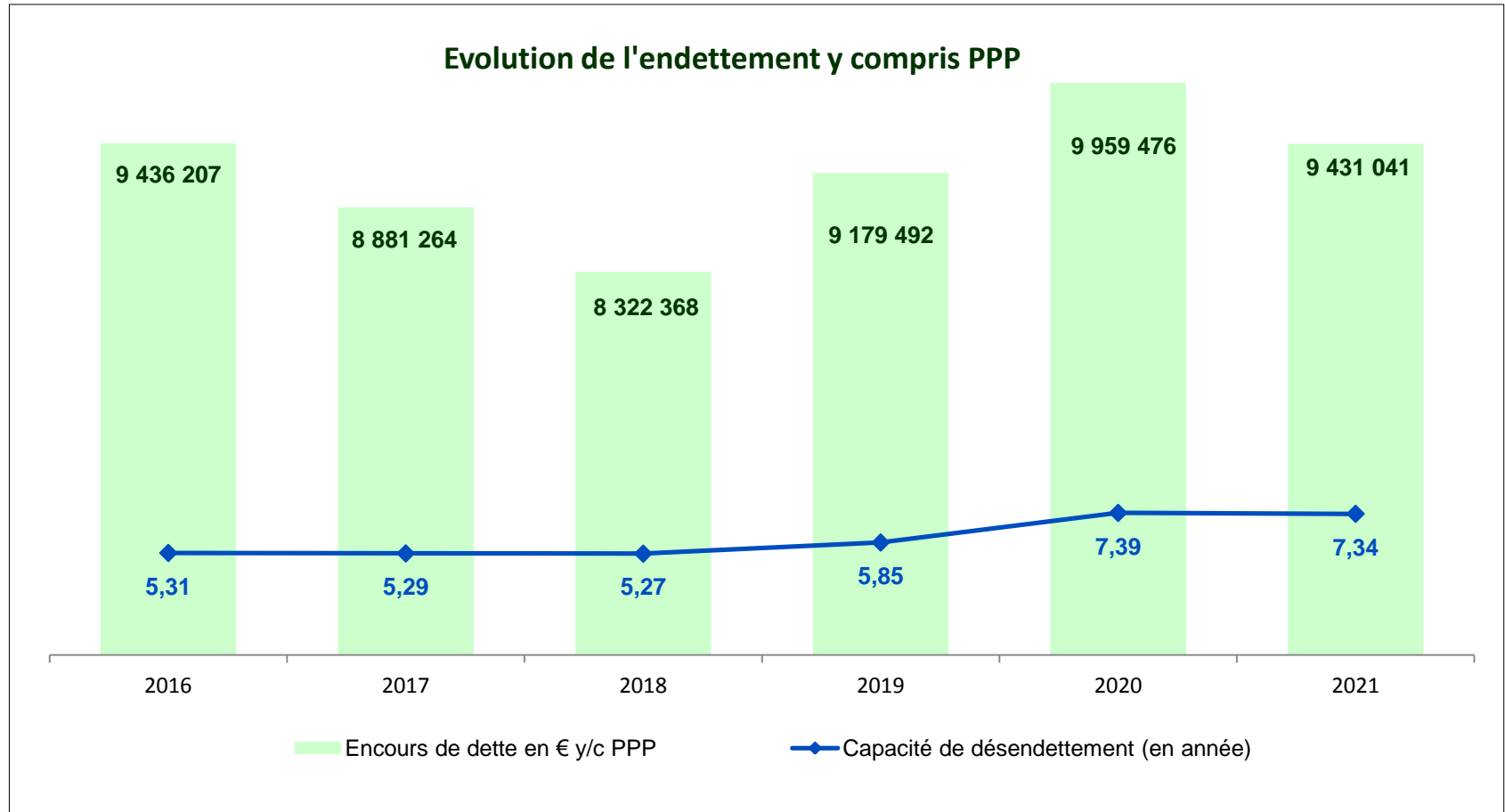
Des investissements mesurés (en lien avec les finances de la Ville) mais nécessaires pour un montant total sur la période de 8,8 M € avec une moyenne de 20 % de financement par les recettes propres à la commune.

- **Poursuite des investissements courants** sur les infrastructures pour garantir le bon fonctionnement du matériel et des bâtiments communaux :
500 k€/an (en 2017 : classes numériques, travaux d'amélioration au complexe sportif, dans les écoles, achat de matériel, renouvellement informatique....)
- **Des opérations spécifiques :**
 - * Acquisitions foncières à hauteur de 700 k€ en 2017 puis une moyenne de 210 k€/an jusqu'en 2021
 - * Mise en œuvre sur la vidéo protection : 280.000 €
 - * Etude avec un programmiste sur l'évolution de l'offre petite enfance, enfance, scolaire et périscolaire.

Financement des investissements 2017/2021



L'évolution prévisionnelle de la dette



A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux	Nombre de produits	6					
	% de l'encours	36,97 %					
	Montant en euros	2109608,81					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	37,97 %					
	Montant en euros	2166715,53					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits				1		
	% de l'encours				25,06%		
	Montant en euros				1430286,16		

MERCI DE VOTRE
ATTENTION